



► APIC

APIC est un service d'observation gratuit proposé par Météo-France en coordination avec votre préfecture. Vous êtes informé en cas de précipitations inhabituellement intenses sur votre commune.

Comment fonctionne le service ?

Les précipitations sont suivies grâce au réseau de radars météorologiques de Météo-France qui les localisent et mesurent leur intensité en temps réel. Vous choisissez la ou les communes sur lesquelles vous souhaitez être informé. En cas d'épisodes pluvieux abondants, vous recevez un message précisant le niveau de sévérité des précipitations : **précipitations intenses** ou **précipitations très intenses**.

APIC vous aide à mettre en œuvre immédiatement les dispositifs prévus dans votre Plan communal de sauvegarde (PCS) pour les risques inondations.

Lors des épisodes de pluies intenses, vous êtes informé en cas d'indisponibilité provisoire du service APIC liée au fonctionnement du réseau de radars.

Quelle est la fréquence d'envoi des avertissements ?

Les dernières précipitations observées sont analysées automatiquement toutes les 15 minutes. Dès que les précipitations prennent un caractère exceptionnel (« précipitations intenses » ou « très intenses ») sur les communes comprises dans votre abonnement, vous en êtes averti par message vocal, SMS et courriel.

Un nouvel avertissement est envoyé, si le phénomène pluvieux s'aggrave (passage du niveau « intense » au niveau « très intense »).

À l'aide du lien présent dans le courriel, vous pouvez accéder pendant 48 h à une cartographie détaillée des communes concernées par les précipitations intenses et très intenses.

Exemples de message

• Par SMS :

Meteo-France APIC 28/10 21:15 Précip très intenses sur Guichen. Voir mail.

• Par courriel :

Météo-France : Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes

Date : mercredi 28 octobre, à 21 heures, et 15 minutes

Attention des pluies intenses ont été signalées sur la commune suivante : Guichen.

Pour visualiser la carte cliquez sur le lien suivant (valable 48 heures) :

<https://apic.meteo.fr/carto.php?droit=Y5KSmZZpmGJrY2WeInE=>



Votre commune peut-elle bénéficier de ce service ?

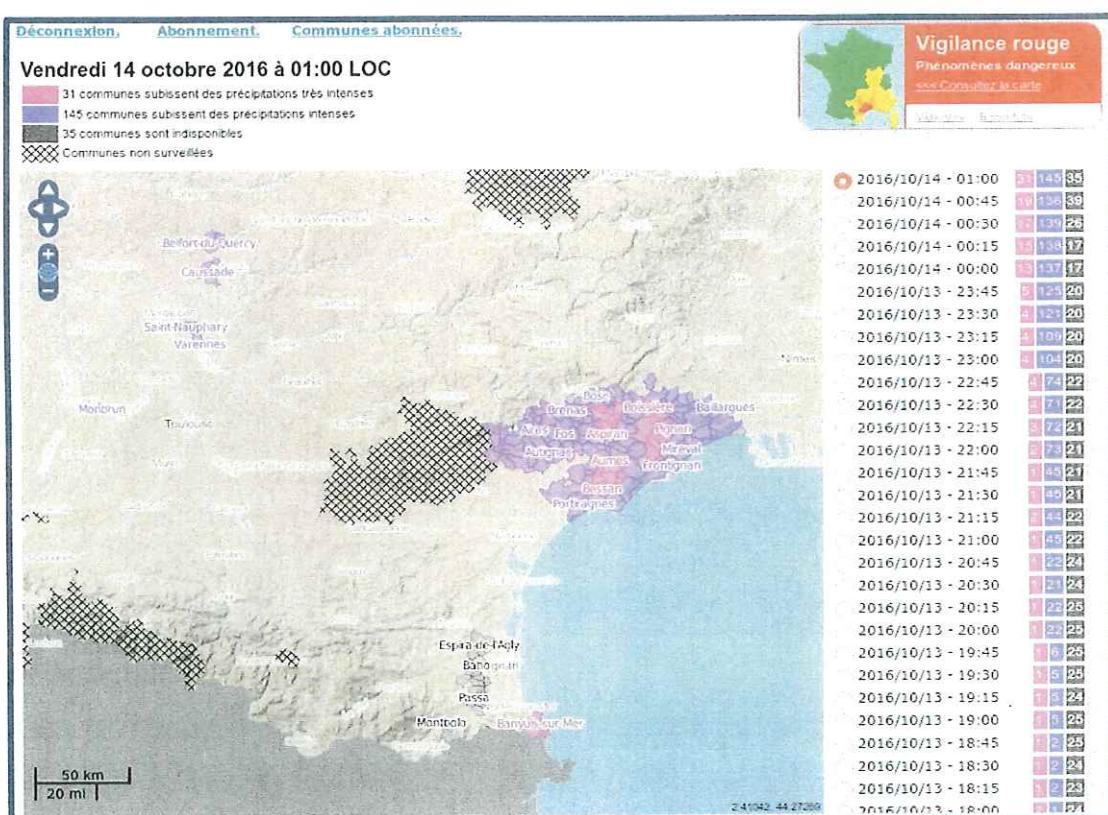
En 2017, plus de 90 % des communes du territoire métropolitain sont couvertes².

Pour fonctionner de manière optimale, le service doit s'appuyer sur l'estimation des précipitations fournie par les radars météorologiques. Certaines zones, en particulier montagneuses, ne sont pas encore suffisamment couvertes par les radars.

Si votre commune n'est pas couverte par le service, mais que les communes limitrophes

le sont, vous pouvez vous abonner au suivi sur ces dernières.

Météo-France poursuit le développement de son réseau de radars, notamment en zone montagneuse et améliore régulièrement les traitements appliqués aux données issues des radars, afin d'étendre la couverture du service APIC.



Exemple de carte APIC (pour le 14/10/2016 à 1 heure)

² Consulter la carte sur <https://apic.meteo.fr> (en mode connecté).

Comment s'abonner ?

Vous devrez disposer d'un ordinateur connecté à internet.

A la première connexion, vous devrez créer un compte, en choisissant le nom de votre commune et un mot de passe, puis en renseignant un numéro de téléphone portable et une adresse électronique valides.

Pour des raisons de sécurité, à la validation de votre compte, une clef d'activation vous sera fournie par SMS. Elle vous permettra d'activer votre compte.

Une fois votre compte créé, vous pouvez vous connecter. Pour cela, choisissez votre commune puis entrez le mot de passe que vous avez choisi précédemment. **Conservez bien ce mot de passe,** il vous sera demandé à chaque connexion. Toutefois si vous l'avez oublié, une procédure vous permettra d'en recevoir un nouveau pas SMS.

Une fois connecté et après avoir modifié les différents paramètres qui vous sont proposés, vous devrez valider votre abonnement.

La surveillance peut concerner jusqu'à 10 communes.

Vous pouvez être averti sur :

- 3 numéros de téléphone en vocal
- 3 numéros de téléphone portable en SMS
- et enfin sur 3 adresses électroniques.

Météo France vous contactera sur ces différents supports pour vous prévenir de pluies très intenses ou exceptionnelles, mais également pour vous informer d'un arrêt momentané du service (par exemple quand un radar est en maintenance). Le message d'arrêt momentané du service ne sera diffusé que par courriel.

Abonnez vous en vous connectant sur : <https://apic.meteo.fr>

Météo-France

1 quai Branly
75340 PARIS Cedex 07
Tél : 01 45 56 71 71
Fax : 01 45 56 71 11

www.meteofrance.com

Météo-France est certifié ISO 9001
par Bureau Véritas Certification



Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes-APIC

Votre commune subit de fortes précipitations,
vous voulez être averti
des quelles deviennent exceptionnelles :

Abonnez-vous sur :
<https://apic.meteo.fr>



METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Pour être plus réactif face au risque inondation

L'avertissement pluies intenses à l'échelle des communes-APIC



Les avertissements pluies intenses à l'échelle des communes vous permettent de connaître en temps réel la localisation des pluies très intenses voire exceptionnelles observées à l'échelle des communes.

Celles-ci étant souvent associées à des risques de dégâts par ruissellement urbain ou d'inondation par crue rapide de petits cours d'eau sur le territoire communal, cette information vous permet de prendre sans délai les dispositions prévues dans votre **Plan communal de sauvegarde pour les risques d'inondation**.

L'avertissement APIC est-il disponible sur toutes les communes ?

L'avertissement APIC est disponible pour la plupart des communes. Il faut que la commune soit **suffisamment proche d'un radar météorologique**, et qu'elle soit visible du radar afin de détecter les précipitations avec une précision suffisante. C'est le cas de la plupart des communes de France métropolitaine.

Cependant, certaines communes ne peuvent pas bénéficier du service. C'est notamment le cas de communes situées en zone montagneuse.

Météo-France a engagé une extension de son réseau radar pour compléter la carte de couverture du service.

Qui est également destinataire des avertissements ?

Les autres destinataires des avertissements sont les **préfectures** et les **Services de prévision des crues**.



Gratuit, le service d'avertissement pluies intenses à l'échelle des communes de Météo-France vous permet d'être averti que votre commune est concernée par des précipitations très intenses voire exceptionnelles.



Grâce au réseau de radars météorologiques de Météo-France, dès que des précipitations très intenses sont détectées sur une surface significative de votre territoire communal ou à sa proximité immédiate, **un message d'avertissement** vous est adressé. Ce message précisera **le niveau de sévérité** des précipitations : **très intenses ou exceptionnelles**.

L'avertissement peut être reçu par **message vocal** sur un téléphone, **SMS** sur un téléphone portable ou **courrier électronique**.



Nom de la commune
RIVES
LA-RIVIERE
ROCHE
LES-ROCHES-DE-CONDRIEU
ROCHETOIRIN
ROISSARD
ROMAGNIEU
ROUSSILLON
ROVON
ROYAS
ROYSON
RUY
SABLONS
SAINTE-AGNES
SAINTE-AGNNIN-SUR-BION
SAINTE-ALBAN-DE-ROCHE
SAINTE-ALBAN-DU-RHONE
SAINTE-ANDRE-EN-ROYANS
SAINTE-APPOLLINARD
SAINTE-AREY
SAINTE-BARTHELEMY
SAINTE-BARTHÉLEMY-DE-SECHIENNE
SAINTE-BAUDILLE-DE-LA-TOUR
SAINTE-BERNARD
SAINTE-BLAISE-DU-BUIS
SAINTE-BLANDINE
SAINTE-BONNET-DE-CHAVAGNE
SAINTE-CASSIEN
SAINTE-CHEF
SAINTE-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS
SAINTE-CLAIR-DE-LA-TOUR
SAINTE-CLAIR-DU-RHONE
SAINTE-CLAIR-SUR-GALAURE
SAINTE-DIDIER-DE-BIZONNES
SAINTE-DIDIER-DE-LA-TOUR
SAINTE-EGREVE
SAINTE-ETIENNE-DE-CROSSEY
SAINTE-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS
SAINTE-MAZAIRE-LES-EMES

Nom de la commune
SAINTE-NICOLAS-DE-MACHERIN
SAINT-NIZIER-DU-MOUCHEROTTE
SEMONS
SEPTEME
SEREZIN-DE-LA-TOUR
VAILLON
VAULX-MILIEU
VELLANNE
VENIERIEU
VENON
VERNAS
VERNIOT
VERTRIEU
VEUREY-VOROIZE
LA-VERPIILLIERE
LE-VERSOUDE
LA-GARDE
ENTRAIGUES
CHICHILIANNE
CLOVANS-EN-HAUT-OISANS
CORNILLON-EN-TRIEVES
CORPS
GRÈSSE-EN-VERCORS
ENTRE-DEUX-GUIERS
LE-FRENAY-DOISANS
LA-GARDE
GREFFE
HUEZ
LALEY
LAVARS
MAYRES-SAVEL
MIRIBEL-LES-ECHELLES
MIZOEN
MONESTIER-DAMBEL
LE-MONESTIER-DU-PERCY
MONT-DE-LANS
OZ
PELLAFOL
PERCY
LE-PERIER
PREEBOIS
VILLE-ONTAINE
VILLEMOIRIEU
VILLENEUVE-DE-MARC
VILLE-SOUS-ANJOU
VILLETTÉ-D'ANTHON
VILLETTÉ-DE-VIENNE
VINAY
VIRIEU
SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS
SAINT-MARTIN-DE-CLELLLES
SAINT-MARTIN-DE-VAULSERRE
SAINT-MICHEL-LES-PORTES
LA-SALETTE-FALLAVAUX
TREMINIS
VALJOUFFREY
VENOSC
VILLARD-NOTRE-DAME

Nom de la commune
SECHILIENNE
SEYSSUEL
SEYSSINET-PARISET
SEYSSINS
SEYSSUEL
SICCIÉU-SAINTE-JULIEN-ET-CARSIÉU
SIEVOZ
SILLANS
SINARD
SOLEYMIER
LA-SÔNE
SAINTE-ISMER
SAINTE-JEAN-DAVELLANNE
SAINTE-JEAN-DE-BOURNAY
SAINTE-JEAN-DE-MOIRANS
SAINTE-JEAN-DE-SOUDAIN
SAINTE-JEAN-DE-SOUDEIN
SAINTE-JEAN-DE-VAUX
SAINTE-JEAN-DE-WHERANS
SAINTE-JEAN-LE-VIEUX
SAINTE-JOSEPH-DE-RIVIERE
SAINTE-JULIEN-DE-L'HERMOS
SAINTE-JULIEN-DE-RAZ
SAINTE-JUST-CHALEYSSIN
SAINTE-SAVIN
SAINTE-SEBASTIEN
SAINTE-SAUVEUR
SAINTE-SIMEON-DE-BRESSIEUX
SAINTE-SORLIN-DE-MORESTEL
SAINTE-SORLIN-DE-VIENNE
SAINTE-SUPICE-DES-RIVOIRES
SAINTE-THEOFFREY
SAINTE-LUCE
SAINTE-MARCEL-BEL-ACCUEIL
SAINTE-LAURENT-EN-BEAUMONT
SAINTE-LUCIE
SAINTE-MARCELLIN
SAINTE-MARIE-DALLOIX
SAINTE-MARIE-DU-MONT
SAINTE-MARTIN-DHERES
SAINTE-MARTIN-DURIAGE
SAINTE-VICTOR-DE-CESSIEU
SAINTE-VICTOR-DE-MORESTEL
TREPET
LA-TRONCHE
TULLINS
VALBONNAIS
VILLE
VOIRON
VOREPPE
VOUREY
VARACIEUX
SARDIEU
SASSENAGE
VASSELIN
VATILIEU

Nom de la commune
AURIS
BEAUFIN
BESSE
LE-BOURG-D'OISANS
CHICHILIANNE
CLOVANS-EN-HAUT-OISANS
CORNILLON-EN-TRIEVES
CORPS
ENTRAIGUES
LA-FRENAY-DOISANS
LA-GARDE
GRÈSSE-EN-VERCORS
ENTRE-DEUX-GUIERS
LE-FRENAY-DOISANS
LA-GARDE
GREFFE
HUEZ
LALEY
LAVARS
MAYRES-SAVEL
MIRIBEL-LES-ECHELLES
MIZOEN
MONESTIER-DAMBEL
LE-MONESTIER-DU-PERCY
MONT-DE-LANS
OZ
PELLAFOL
PERCY
LE-PERIER
PREEBOIS
VILLE-ONTAINE
VILLEMOIRIEU
VILLENEUVE-DE-MARC
VILLE-SOUS-ANJOU
VILLETTÉ-D'ANTHON
VILLETTÉ-DE-VIENNE
VINAY
VIRIEU
SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS
SAINT-MARTIN-DE-CLELLLES
SAINT-MARTIN-DE-VAULSERRE
SAINT-MICHEL-LES-PORTES
LA-SALETTE-FALLAVAUX
TREMINIS
VALJOUFFREY
VENOSC
VILLARD-NOTRE-DAME

Communes nouvellement éligibles

Couverture APIC Isère : communes éligibles au 31 décembre 2017

Nom de la commune	Nom de la commune	Nom de la commune	Nom de la commune
LES-ABRETS	BLANDIN	HURTIERES	MONTALIEU-VERCIEU
LES-ADRETS	BONNEFAMILLE	CROLLES	PAJAY
AGNIN	BOSSIEU	CHATELUS	PALADRU
L'ALBENC	LE-BOUCHAGE	CHATENAY	PANISSAGE
ALLEMOND	BOUGE-CHAMBALUD	CHATONNAY	MONTBONNOT-SAIN-T-MARTIN
ALLEVARD	BOURGOIN-JALLIEU	CHATTE	MONTCARRA
ANJOU	CHAVANOZ	DIONAY	MONTCHABAUD
ANNOISIN-CHATELANS	BOUVESSE-QUIRIEU	DIZIMIEU	PARMILIEU
ANTHON	BRANGUES	DOISSIN	LE-PASSAGE
AOSTE	BRESSEUX	DOLOMIEU	PASSINS
APPRIEU	BRESSON	JARDIN	MONTFALCON
ARANDON	BREZINS	CHELIEU	MONTFERRAT
ASSIEU	BRIE-ET-ANGONNES	CHEVRIERES	LA-PERIE
ARTAS	BRION	LE-CHEYLAS	PIERRE-CHATEL
ARZAY	CHIMILIN	ECHIROLLES	PISTE
ASSIEU	CHIRENS	CHEYSSIEU	PISTE
AUBERVES-EN-ROYANS	CHOLONGE	CHEZENEUVE	PISTE
AUBERVES-SUR-VAREZE	LA-BUSSIE	ECLOSE	PISTE
AUTRANS	LA-BUSSIÈRE	LAVAL	PISTE
LES-AVENIERES	CHONAS-LAMBALLAN	LAVALDENS	PISTE
AVIGNONET	CHORANCHE	LENTIOL	PISTE
BADINIÈRES	CHOZEAU	LEYRIEU	PISTE
BALBINS	CHABONS	ESTRABLIN	PISTE
LA-BALME-LES-GROTTES	CHALONS	ENGINS	PISTE
BARRAUX	CHAMAGNIEU	ESYBENS	PISTE
LA-BATIE-DIVISIN	CHAMPIER	EVODOCHE	PISTE
LA-BATIE-MONTGASCON	COGNIN-LES-GORGES	EYZIN-PINET	PISTE
BEAUCROISSANT	CHAMP-SUR-DRAC	FARAMANS	PISTE
BEAUFORT	CHANAS	FAVERGES-DE-LA-TOUR	PISTE
BEAULIEU	CHANTELLOUVE	LIVET-ET-GAVET	PISTE
BEAUREPaire	CHANTEsse	LONGECHENAL	PISTE
BEAUVOIR-DE-MARC	COMMELLE	LUMBIN	PISTE
BEAUVOIR-EN-ROYANS	CORBELIN	MARCIOLLES	PISTE
BELLEGARDE-POUSSIEU	LA-CHAPELLE-DE-LA-TOUR	MARCOLLIN	PISTE
BELMONT	CORENC	MARNANS	PISTE
BERNIN	LA-CHAPELLE-DU-BARD	MASSIEU	PISTE
BESSINS	CORRENCON-EN-VERCORS	MARIEBEL	PISTE
BEVENAIS	CHARANCIEU	MARTIGUE	PISTE
BILLEU	CHARANTONNAY	MATHIAS	PISTE
BIOL	CHARAVINES	MAYENNE	PISTE
BIVIERS	CHARCETTE	MEYRIE	PISTE
BIZONNES	CHARNECLES	MEYRIEUL-LES-ETANGS	PISTE
BERNIN	COUBLIEVE	MEYRIES	PISTE
BEVENAIS	COUR-ET-BUIJS	MIRABEL-LANCHATRE	PISTE
BILLEU	CHARVIEU-CHAVAGNEUX	MOIDIU-DETOUTRE	PISTE
CHASSELAY	CHASSELAY	MONESTIER-DE-CLERMONT	PISTE
CHASE-SUR-RHONE	CRACHIER	MONSTEROUX-MILIEU	PISTE
CRAS	CREMIEU	MONTAGNE	PISTE
CREMIEU	HEYRIEUX	OYEU	PISTE
CREYS-MEPIEU	HIERES-SUR-AMBY	PACT	PISTE